

Prise de parole et santé du corps enseignant

Simon Viviers, professeur, Faculté des sciences de l'éducation, Université Laval,
membre du collectif Debout pour l'école !

Alors que l'on apprenait le vendredi 7 décembre 2018 que le nombre d'enseignantes et d'enseignants en congé de maladie avait augmenté de 13 % sur 5 ans, le journaliste Patrick Lagacé révélait le lundi suivant que l'enseignante Kathya Dufault faisait l'objet d'une procédure de congédiement pour avoir sonné l'alarme sur les conditions de travail pitoyables dans lesquelles elle s'était retrouvée. Ce sont pourtant ces conditions pitoyables qui sont à la source des problèmes de santé des enseignantes et des enseignants, comme l'ont montré maintes et maintes recherches au Québec et à travers le monde, et ce depuis des années. Alors que le ministère et les commissions scolaires rabâchent les oreilles des enseignants avec les fameuses « données probantes », cette commission scolaire refuse, semble-t-il de se fier aux données probantes en matière de gestion de son personnel.

Instiller la méfiance

La situation révélée par Patrick Lagacé est symptomatique d'un mal plus profond qui affecte tant la santé des enseignants que leurs possibilités de réaliser un travail de qualité : le climat rampant de méfiance et de suspicion à l'égard des enseignants et leur surresponsabilisation individuelle. Devant les conditions exécrables dans lesquelles ils sont souvent placés et dans lesquelles ils ont le sentiment constant de ne pas y arriver, les enseignantes et enseignants, fibre vocationnelle oblige, tentent de pallier individuellement ces conditions pour éviter que les élèves ne soient pénalisés. Or, lorsque, à bout de souffle, ils consentent à demander de l'aide, ils sont souvent retournés à eux-mêmes, sommés de « revoir leurs manières de faire », d'aller « se former »... La première hypothèse envisagée est trop souvent celle de l'incompétence, de la résistance au changement et à la formation. Bref, en situation de difficulté, ils doivent en outre « faire la preuve » de leur problème et justifier leur demande d'aide, ou encore amener leur problème avec une solution... Pas étonnant, dès lors, qu'un sentiment de peur se mette en place : peur de demander de l'aide, de voir sa compétence remise en question, de recevoir une mesure disciplinaire ou encore de se voir référer au Programme d'aide aux employés. Au final, les enseignantes et enseignants se sentent coupables par rapport aux situations difficiles qu'ils vivent, ils en viennent à intérioriser la responsabilité de leurs problèmes. Ils se sentent isolés et « pris » avec leur problème. Et c'est précisément ce qui cause une dégradation de leur santé mentale.

Prendre la parole, pour soi, pour ses collègues, pour ses élèves, pour l'école publique québécoise

Dans ce climat de méfiance, de surresponsabilisation individuelle, voire de peur, la tentation devient grande de se taire et de se replier sur sa classe, en tentant d'y trouver les plaisirs que l'on peut. Or, cette dynamique contribue à la persistance des problèmes dans l'organisation et les conditions de travail. En sortir passe par la prise de parole : la prise de parole dans son milieu, avec ses collègues, auprès de sa direction, des parents d'élèves, dans les médias (!) pour partager, voire redistribuer les responsabilités aux personnes à qui elles incombent. Cette prise de parole

est malheureusement minée par ce « devoir de loyauté » trop souvent évoqué par les enseignantes et les enseignants (et les directions, d'ailleurs), devoir de loyauté qui, on le voit bien, est exacerbé par un contexte de compétition entre les écoles (il est nécessaire de préserver la réputation de son école, de sa commission scolaire, de l'école publique).

Dans ce contexte, l'intervention publique du ministre de l'Éducation en faveur du droit de parole des enseignantes et enseignants s'avère encourageante. Reste à leur offrir une organisation du travail axée sur la confiance, le soutien et la reconnaissance de leur travail plutôt que le contrôle, la surveillance et la reddition de compte, si l'on veut, comme société, un corps enseignant en santé.